



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

13 janvier 2022

Contact presse :

Claire Avelle

07 66 42 72 33

**c.avelle@afc-
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

À quelques jours de la loi Gaillot, les AFC participent à la Marche pour la Vie

Le 19 janvier 2022, la proposition de Loi Gaillot, visant à « renforcer le droit à l'avortement » arrivera en seconde lecture au Sénat.

Lors de la seconde lecture à l'Assemblée, le 29 novembre dernier, le respect de la clause de conscience des soignants avait pu être conservé. En revanche, l'allongement de 12 à 14 semaines du délai pour avorter a été voté.

Rejeté en commission par les sénateurs, le 12 janvier, ce texte devrait également l'être en séance publique, le 19 janvier, et l'Assemblée nationale aurait ensuite le dernier mot.

Dans la loi Veil de 1975, le délai pour avorter était à 10 semaines de grossesse. Si cette proposition de loi était votée à l'Assemblée, cela signifierait qu'on aurait au total augmenté d'un mois le délai initial.

En 2001, le délai pour avorter était déjà passé de 10 à 12 semaines au motif que des femmes en délais dépassés partaient avorter à l'étranger. Aujourd'hui, le même motif est avancé : des femmes iraient avorter dans les pays voisins, au-delà des délais légaux français. Cet argument est une fuite en avant sans limite. On trouvera toujours des femmes en délais dépassés.

A 14 semaines, le fœtus mesure 14 cm et pèse 110g. Tous les organes sont en place et n'ont plus qu'à se développer jusqu'à la naissance. Le fœtus peut bouger les yeux, froncer les sourcils, il entend les bruits du corps de sa mère, son sens du toucher se développe. Il bouge bras et jambes et alterne veille et sommeil. C'est déjà un tout petit enfant. Pour extraire le fœtus, le geste technique à faire est encore plus terrible puisqu'il faut écraser la tête de l'enfant avec une pince.

Cette année encore, les **Associations Familiales Catholiques** manifestent leur soutien à la cause de la vie et s'engagent avec la [Marche pour la vie](#) pour réaffirmer qu'une naissance est



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué

toujours une bonne nouvelle et qu'il existe des alternatives à l'avortement comme le développement de l'éducation affective et sexuelle, le soutien aux femmes enceintes et une meilleure connaissance de l'accouchement sous le secret.

Rendez-vous dimanche 16 janvier à 13h30 place de Catalogne à Paris (XIVe).

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z
